



**POLYTECHNIQUE  
MONTRÉAL**

UNIVERSITÉ  
D'INGÉNIERIE

Document officiel diffusé par le  
Secrétariat général

# PROCÉDURE RELATIVE À L'ATTRIBUTION DU PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE ET INNOVATION DE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Assemblée de direction (recommandation)	2014-01-14	ADD-566-523
Conseil académique	2014-01-20	CAC-424-2554

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		
Conseil académique	2018-01-29	CAC-464-2820
Conseil académique	2018-12-17	CAC-473-2890
Conseil académique	2021-06-07	CAC-509-3066

CLASSIFICATION	Gestion des ressources humaines
COTE	PR-RH-8
ENTRÉE EN VIGUEUR	
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Directrice ou directeur de la Formation et de la Recherche

HISTORIQUE
------------

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Énoncé de principe</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Champ d'application</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Éligibilité</b> .....	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Dossier</b> .....	<b>3</b>
4.1	Les étapes.....	3
4.2	Le Comité .....	3
4.3	Les critères de sélection .....	4
4.4	Le contenu du dossier de candidature .....	5
4.5	L'échéancier.....	5
4.6	L'étude et les niveaux décisionnels .....	6
4.7	La proclamation.....	6
4.8	Le certificat .....	6
<b>5</b>	<b>Modifications mineures</b> .....	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>Entrée en vigueur</b> .....	<b>6</b>

## 1 ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Le Prix d'excellence en recherche et innovation de Polytechnique Montréal (le « Prix ») est décerné à une professeure ou un professeur de Polytechnique en reconnaissance de son importante contribution à la recherche et l'innovation, à la grande qualité de ses formations en recherche, ainsi qu'au rayonnement et à la visibilité de ses activités.

Ce prix d'une valeur de 10 000 \$ est décerné annuellement lors de la cérémonie de Collation des grades.

## 2 CHAMP D'APPLICATION

Ce document s'adresse à l'ensemble des professeures et professeurs réguliers à plein temps.

## 3 ÉLIGIBILITÉ

Les professeures et professeurs réguliers à plein temps qui assument des fonctions d'enseignement, de recherche et de services envers Polytechnique et la société sont éligibles au Prix.

La candidature d'une professeure ou d'un professeur qui a reçu le Prix ne peut être proposée à nouveau qu'après l'expiration d'un délai de dix (10) ans suivant l'obtention de ce prix.

S'il n'est pas retenu pour le prix annuel, le dossier de candidature d'une professeure ou d'un professeur peut être conservé pendant trois (3) ans, avec la possibilité de mise à jour du CV et de la lettre de présentation.

## 4 DOSSIER

Le processus du concours comprend : les étapes, le comité, les critères de sélection, le contenu, l'échéancier, l'étude, les niveaux décisionnels, la proclamation et le certificat.

### 4.1 Les étapes

1. Les candidatures peuvent être proposées par la directrice ou le directeur de département ainsi que par une ou un collègue du corps professoral ;
2. La personne candidate est responsable de constituer son dossier ;
3. Les dossiers de candidature sont transmis par la directrice ou le directeur de département à la directrice ou au directeur de la Direction de la Formation et de la Recherche (DFR) ou à la personne qui la ou le représente ;
4. L'étude des dossiers de candidature est effectuée par le Comité du Prix d'excellence en recherche et innovation (le « Comité ») pour recommandation ;
5. La recommandation du Comité est transmise pour ratification au Conseil académique ; et,
6. La proclamation du Prix d'excellence en recherche et innovation est faite lors de la cérémonie de Collation des grades de l'année en cours.

### 4.2 Le Comité

Le Comité du Prix d'excellence en recherche et innovation est formé de cinq (5) ou six (6) membres, dont au moins une femme et une autre personne faisant partie d'un groupe désigné<sup>1</sup>, soit :

---

<sup>1</sup> Au Québec, les groupes désignés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* sont les personnes autochtones, les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes en situation de handicap.

- la directrice ou le directeur de la DFR ou la personne qui la ou le représente. Cette personne préside le comité ;
- deux (2) ou trois (3) professeures ou professeurs de Polytechnique nommé(e)s par le Conseil académique<sup>2</sup> ;
- une étudiante ou un étudiant aux cycles supérieurs nommé(e) par l'A.É.C.S.P. ;
- une chercheure ou un chercheur externe chevronné(e) nommé(e) par le Conseil académique sur recommandation de la Commission de la recherche.

Toute situation de conflit d'intérêts avec les personnes candidates devra être divulguée à la personne qui préside le comité avant la nomination des membres afin de permettre la constitution d'un comité impartial.

Les membres du Comité devront au préalable avoir suivi une formation sur les biais inconscients dans l'évaluation par les pairs. De plus, les membres doivent avoir une expertise dans une variété de domaines de recherche représentés à Polytechnique, et solliciter l'éclairage d'invité(e)s au sein de Polytechnique si nécessaire.

### 4.3 Les critères de sélection

Polytechnique reconnaît la diversité des modèles de la recherche de ses professeures et professeurs (en équipe, individuelle, en partenariat, fondamentale ou appliquée, etc.), et donc, la diversité de formes que peuvent prendre les impacts de cette recherche sur la société. Les lauréates et lauréats du Prix d'excellence en recherche et innovation devraient refléter cette diversité.

Le Prix d'excellence en recherche et innovation est remis à une professeure ou un professeur de Polytechnique qui s'est distingué(e) par la qualité supérieure de l'impact scientifique et sociétal de sa recherche au moyen notamment de la formation de personnel hautement qualifié, de l'avancement des connaissances dans des domaines porteurs d'avenir, de la mise au point de nouvelles technologies prometteuses, ou du transfert des technologies développées vers la société.

Le Comité du Prix d'excellence évaluera les dossiers de candidature sur la base des critères de sélection suivants. Il revient aux personnes candidates d'expliquer la valeur et l'importance des contributions présentées :

1. **Contribution à la formation de personnel hautement qualifié** : personnes supervisées et co-supervisées, postes actuellement occupés grâce à la formation reçue, philosophie en matière de formation, plan de formation en recherche de niveau élevé, clairement défini et propre à produire des résultats scientifiques de qualité supérieure, engagement dans un encadrement menant à une variété de cheminements professionnels (p. ex. entrepreneuriat, haute fonction publique, recherche transdisciplinaire), efforts investis dans la création et le maintien d'un environnement de formation en recherche inclusif et diversifié, etc. ;
2. **Innovation et qualité des réalisations scientifiques** dans le domaine d'activité de la personne candidate : aspect novateur des travaux de recherche, approches non conventionnelles, partenariats industriels, collaborations de recherche interdisciplinaires, applications prometteuses et socialement responsables, collaborations stratégiques avec projets de recherche d'envergure, nouveaux partenariats de recherche, valorisation des travaux (p. ex. brevets, licences, autres applications concrètes, démarrage d'entreprises dérivées, innovations sociales), etc. ;
3. **Retombées sur la société et effet structurant des travaux de recherche** : impact social, économique ou en matière de santé (p. ex. création de startups, contribution au développement de nouvelles normes ou politiques gouvernementales, meilleure qualité de vie de patients, etc.),

---

<sup>2</sup> La présence de deux professeures ou professeurs est nécessaire pour qu'il y ait quorum.

durabilité et contribution aux valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion (dont l'effet structurant pour des communautés), apport à la création de nouveaux programmes de subvention, financements structurants pour Polytechnique et pour l'écosystème de recherche et d'innovation, visibilité structurante ciblée pour l'avancement et le transfert des connaissances scientifiques, etc.

Les travaux de recherche de la personne candidate peuvent notamment avoir eu des retombées pour :

- l'établissement (p. ex. accroissement des capacités de recherche de Polytechnique, rayonnement national et international, etc.) ;
- le milieu de la recherche (p. ex. réseaux stratégiques, groupes de recherche d'envergure, etc.) ;
- l'industrie (p. ex. création de procédés, de techniques ou de produits nouveaux ou améliorés, durables ou socialement responsables, obtention de brevets, accroissement des possibilités d'exportation, démarrage d'entreprises dérivées, etc.) ;
- la société (p. ex. retombées pour différents secteurs de l'économie, les décideurs publics, les organismes de normalisation, les retombées équitables pour l'ensemble de la population ou pertinentes pour des collectivités marginalisées, etc.) ;
- les autres réalisations peuvent inclure des activités en dehors du milieu universitaire, des implications communautaires ou associatives, la promotion ou la gestion d'activités de recherche, des actions concrètes de leadership dans le transfert des connaissances, l'implication dans l'organisation de conférences scientifiques ou autres, l'initiation ou la sensibilisation des jeunes à la recherche, etc.

#### **4.4 Le contenu du dossier de candidature**

- Une lettre de présentation de la personne candidate par la personne qui propose la candidature. La lettre de présentation doit être d'au plus trois (3) pages et répondre clairement à tous les critères de sélection énoncés plus haut ;
- Une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de département, si cette personne n'est pas celle qui propose la candidature ;
- Une lettre qui confirme l'appui du Comité ad hoc du département ;
- Un résumé d'une (1) page des réalisations de la personne candidate pour fins de diffusion publique ;
- Le CV CRSNG ou CV commun canadien de la personne candidate avec ses contributions remontant aux six dernières années ;
- Trois (3) lettres de recommandation d'au plus trois (3) pages pouvant être rédigées en français ou en anglais et provenant de personnes aux profils diversifiés n'étant pas en conflits d'intérêts avec la personne candidate. Idéalement ces trois lettres devraient provenir de personnes extérieures à Polytechnique, possédant une expertise dans le domaine de la personne candidate.

#### **4.5 L'échéancier**

- Le dossier de candidature doit être soumis à la directrice ou au directeur de département au plus tard le **11 janvier**.
- Les dossiers de candidature doivent être transmis à la DFR au plus tard le **15 janvier** sous la forme d'un PDF.

- Les dossiers de candidature doivent être soumis au Comité au plus tard le **1er mars**.

#### **4.6 L'étude et les niveaux décisionnels**

- Suivant l'évaluation des dossiers de candidature, le Comité recommandera à la directrice générale ou au directeur général, au plus tard le 1er avril, le nom de la personne candidate retenue, pour approbation.
- La décision relative à l'octroi du Prix ainsi que le justificatif de cette décision, qui inclut les considérations d'équité de diversité et d'inclusion, sont transmis au Conseil académique.
- La directrice générale ou le directeur général dépose au Conseil académique, pour ratification, la candidature retenue pour le Prix.

#### **4.7 La proclamation**

- Le Prix d'excellence en recherche et innovation est remis lors de la cérémonie de la Collation des grades de l'année en cours par la directrice générale ou le directeur général ou la personne qui la ou le représente.
- La personne récipiendaire du Prix devrait être présente lors de la Collation des grades afin de recevoir le Prix.

#### **4.8 Le certificat**

La préparation du certificat de mérite en recherche et innovation relève de l'unité responsable de la Collation des grades. La diffusion du nom de la personne récipiendaire à l'interne et à l'externe est effectuée par le Service des communications et des relations publiques.

### **5 MODIFICATIONS MINEURES**

Toutes modifications mineures à la présente procédure peuvent être approuvées par la directrice ou le directeur de la DFR.

### **6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente procédure entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil académique.